



A GAUCHE POUR DIE

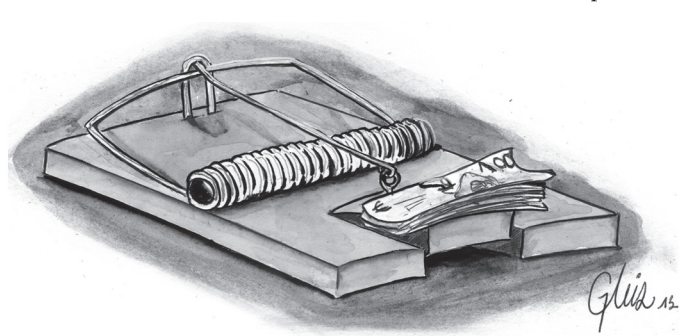
Claudine GIRON, Pierre GAUTRONNEAU & Philippe LEEUWENBERG
Conseillers municipaux - Groupe Communiste

VIDÉOSURVEILLANCE

Dans un journal du 12 juillet 2013, suite à des événements graves sur Die, le maire envisageait de « réactiver le conseil local de sécurité dont la procédure avait été mise en place en 2006 » et stoppée en 2009. Lors du dernier conseil municipal ce même maire envisageait de répondre positivement à une proposition de faire une étude gratuite pour l'implantation de caméras appelées pudiquement de « protection » plutôt que de « surveillance ».

Quel dommage que le maire n'ait pas maintenu le Contrat local de Sécurité, et surtout - ce qu'il ne veut pas dire - qu'il ait mis fin au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qu'il présidait. En effet ce Conseil rassemblait des élus, les services de l'état et tous les professionnels chargés de la prévention de la délinquance. Il permettait à tous de partager des informations et de mettre en place une vraie politique de prévention. Le maire a préféré le laisser aller et propose aujourd'hui, à six mois des élections municipales, de mener une politique de surveillance inefficace.

Car toutes les études le montrent, y compris un rapport de la cour des comptes de 2011, la vidéosurveillance coûte très cher et elle est particulièrement inefficace. Les caméras déplacent les problèmes et n'ont jamais empêché les actes de délinquance, hormis dans les parkings souterrains. La vidéosurveillance sert moins à identifier ou interpellier criminels et délinquants qu'à faciliter l'élection (ou la réélection) de celui ou celle qui a promu l'installation de caméras.



À QUAND UNE VÉRITABLE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ?

Depuis 2002, l'administration fiscale a perdu 25 000 agents - il faut réduire le nombre de fonctionnaires ! - ainsi le nombre de « vérifications approfondies » des situations personnelles a chuté de 12 % de 2006 à 2011.

Il fut un temps où le gouvernement (je ne sais plus s'il était de gauche ou de droite) était capable de faire interpellier à la frontière l'un des plus gros patrons français de l'époque - Pineau Valencienne - et le mettre en prison pendant 4 mois en attente de son jugement pour avoir falsifié le bilan de son entreprise (multinationale) au détriment des petits actionnaires (belges) qui avaient déposé plainte.

Dans la majorité des cas, il n'y a même pas fraude puisqu'aucune mesure n'existe contre l'optimisation fiscale, principal dispositif qu'utilisent les grandes entreprises et les clients fortunés des banques.

DÉPLACEMENT

Nous apportons notre soutien à l'Association des paralysés de France (APF) et déplorons le peu d'entrain de la commune à prendre en compte leur demande. Pourquoi attendre la fin des travaux pour raboter la calade située autour de la cathédrale ?

Le maire a beau dire que c'était prévu, ça ne l'était pas. Seul l'accès à la cathédrale devait être raboté. La mairie découvre que le passage vers la rue St Vincent est aussi utilisé ! Il a fallu intervenir plusieurs fois en amont du projet pour faire enlever les trottoirs inutiles et combien d'interventions et de pétitions faudra-t-il pour que soit pris en compte les cheminements pour tous et partout. La loi autorise un décalage de deux centimètres entre deux niveaux se justifie le maire. Mais il faut lire le texte jusqu'au bout, c'est possible tous les deux mètres. La calade avec ses joints de deux centimètres ne rentre pas dans cette catégorie. Et pourquoi faire un décalage quand celui-ci n'est pas nécessaire ?

Concernant les déplacements cyclables, il aura fallu attendre le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble pour que le

maire accepte de se mettre en conformité avec la Loi dans la zone de rencontre (centre ville) et n'interdise pas de façon générale et absolue la circulation à double sens des vélos. Le juge a considéré qu'il portait atteinte à la « liberté de circulation des cycles ». Deux ans, c'est long et ça aurait permis de travailler sur la prévention et la sensibilisation aux déplacements doux avec les associations et usagers concernés.

PERSONNEL COMMUNAL

L'embauche d'un agent à l'urbanisme fait suite notamment à la disparition des services de la DDT qui instruisait les permis de construire. Nous avons dénoncé cette situation et proposé une motion au conseil municipal. Ce n'est pas une surprise. Déjà, sous le précédent mandat, Jean Louis Simon avait stoppé la volonté de la mairie de créer un poste chargé des permis de construire pour anticiper la fermeture des services de l'État. L'ancienne maire de Die s'est abstenue aujourd'hui sur un projet qu'elle portait hier. Une façon de marquer sa place dans l'opposition ?

ÉCOLE RENTRÉE (DE LA LUTTE) DES CLASSES

Mais que fait donc le camarade Peillon ? Il y a une dizaine d'années, l'actuel locataire du ministère de l'Éducation était encore un des chefs de file du Nouveau Parti Socialiste, s'élançant avec bravoure contre le social-libéralisme ; il était partisan

d'une VI^e République et l'une des voix les plus engagées pour la laïcité. Il se posait quasiment en nouveau Jaurès.

Mais Jaurès n'a jamais été ministre, jamais il n'a glissé sur le maroquin moelleux de la rue de Grenelle et jamais n'a voulu « graver son nom dans le marbre » (comme le dit l'expression consacrée) en l'associant avec le nom d'une loi. Bref, Jaurès n'a pas été Peillon...

La loi Peillon réorganise le temps scolaire en retournant à la semaine de cinq jours et en organisant un temps « périscolaire » en fin de journée. Très bien. Un temps périscolaire en fin de journée à la charge des communes...

oups ! Car que vont faire les communes ? Que font les communes qui suivent déjà cette réforme ? Les communes riches proposent des activités diversifiées à tous les élèves, les communes moins riches font payer les parents et les communes pauvres... envoient tout le monde au foot car, « Voyez-vous nous avons déjà le stade qui nous a coûté bien cher et pas de personnel et... Le foot c'est bien bon pour les gosses ».

Donc que fait le camarade Peillon (si tant est qu'il soit encore un camarade) ? Au moment du désengagement financier de l'état vis-à-vis des communes, Peillon grave dans le marbre ce que Bourdieu appelait « l'héritage culturel » : les enfants de riches iront aux cours de musique privés (puisque les communes se désengageront de toute politique culturelle - « austerité oblige ») et les enfants de pauvres, pendant ce temps, iront faire du foot ou seront maintenus en garderie. Bref, le ministre de l'éducation nationale organise la lutte des classes... et rajoute, pour faire bonne figure, des cours de morale ! Adieu la lutte contre le social-libéralisme, bienvenue à droite !

Voté au Sénat l'an dernier, qu'attend le gouvernement pour saisir l'Assemblée Nationale de ce rapport et en faire une loi ?

J.P.R.

Jean-Christophe Douin

COMM...DIOIS

N° 56

OCTOBRE - NOVEMBRE 2013

RETRAITES, UNE RÉFORME INJUSTE ET INEFFICACE

Le 15 octobre, alors qu'à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de FO des milliers de manifestants étaient dans la rue, une faible majorité de l'Assemblée Nationale a adopté le projet de réforme des retraites. Après avoir déposé de nombreux amendements, les députés communistes/Front de gauche, ont voté contre, l'UMP aussi mais pour des raisons diamétralement opposées. Son projet, défendu par le député Hervé Mariton, préconise un report de l'âge légal de départ à 65 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 44 années d'ici à 2020. Les écologistes, les radicaux de gauche et 17 députés socialistes se sont abstenus.

Le projet de loi sur les retraites prévoit plusieurs mesures comme l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans d'ici à 2035, le gel des pensions de retraite du 1er avril au 1er octobre 2014...

C'est une réforme injuste car elle est supportée essentiellement par les salariés puisque les grandes entreprises verront leurs cotisations compensées par de nouvelles exonérations. Cette réforme est inefficace car elle va aggraver le ralentissement général de l'activité économique lié aux politiques d'austérité. Moins de salaires et de pensions c'est moins d'activité.

Pourtant, d'autres solutions existent qu'ont porté les députés communistes/Front de gauche! (Voir ci-dessous)

Ainsi, la lutte continue pour exiger une loi conforme à l'intérêt des

salariés et des retraités. Le retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans à taux plein, c'est possible. La mobilisation peut créer un rapport des forces pour y parvenir d'autant que le projet doit maintenant passer au Sénat où le Parti socialiste n'a pas la majorité. Mais le poids du Front de Gauche dans la vie politique a besoin d'être renforcé.

J-P R

On peut agir dans plusieurs directions. Cinq exemples :

- Mettre en place une nouvelle assiette des cotisations patronales allourdissant les prélèvements pour les entreprises qui développent les profits financiers et l'allègent pour celles qui favorisent l'emploi et la hausse des salaires.

- Augmenter les salaires c'est immédiatement faire rentrer plus d'argent dans les caisses de retraite. 1 % de masse salariale, c'est 2 milliards pour la sécurité sociale. Ainsi, la suppression des inégalités salariales entre les hommes et les femmes (25 % de

salaires en moins à poste égal) rapporterait 52 milliards à la Sécurité Sociale !

- 100 000 chômeurs de moins, c'est 1,5 milliard de recette pour la sécu. Il y a urgence à sécuriser l'emploi et mener une politique de ré-industrialisation de la France. Un million d'emplois créés combleraient le déficit actuel, ce qui prouve bien que le gouvernement Ayrault ne croit pas un seul instant en sa politique de l'emploi !

Les revenus financiers sont exonérés de toutes cotisations alors même que l'économie n'a cessé de se financiariser. Leur mise à contribution à hauteur des cotisations patronales rapporterait 25 milliards d'euros.

Gouvernements après gouvernements, les exonérations de cotisations patronales ont largement contribué à creuser le déficit, sans contrôle et sans résultat sur l'emploi. La suppression progressive de ces cotisations rapporterait 30 milliards d'Euros.



RETRAITES AGRICOLES UNE AMBITION À MINIMA

Le Président de la République a rappelé son engagement de porter les petites retraites agricoles au moins à 75 % du SMIC d'ici trois ans. On est tenté de dire : enfin ! Mais trois ans c'est trop long !

Pour plus d'un million deux cent mille agriculteurs, retraités aujourd'hui, le niveau de la retraite est de 722 euros par mois. Des millions de femmes d'exploitants n'ont qu'une retraite de base de 400 euros, bien en deçà du seuil de pauvreté.

C'est un devoir pour la gauche d'améliorer tous les régimes, à partir d'une donnée simple : une meilleure répartition de la plus-value issue du travail. La mise à contribution des revenus financiers du capital qui ne participent en rien à la solidarité nationale aujourd'hui, procurerait des moyens considérables à toutes les caisses de retraite, en vue d'améliorer le sort de toutes celles et de tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la richesse du pays.

Les régimes agricoles pourraient également être améliorés par une contribution de la grande distribution, qui s'est enrichie sur le travail paysan en compressant sans cesse les prix d'achat des produits agricoles.

Améliorer la situation des caisses de retraite agricole passe aussi par un plan d'installation des jeunes qui devraient être assurés de pouvoir obtenir un revenu convenable, dans le cadre d'un nouveau projet agricole et alimentaire durable, répondant

aux exigences nouvelles pour l'emploi, le développement des territoires, la qualité alimentaire et l'environnement.

Ceci doit se faire avant trois ans. Les agriculteurs et agricultrices en ont assez d'attendre ! Il est urgent que les paysans bénéficient de la justice et d'une nouvelle considération.

Danielle Herzberg

d'après un article de

Patrick Le Hyaric,

Directeur du Journal "La Terre"

pour la liberté d'expression !

Je soutiens la parution de COMM...DIOIS

Je verse la somme de

Par chèque à l'ordre de "PCF Die"

NOM

Prénom

Adresse